

LA FORMATION DES CLERCS

CMV | CONDITIONS D'ACCÈS – VOIE INTERNE



CMV

CONSEIL
DES MAISONS
DE VENTE

PRÉSENTATION

ACCÈS INTERNE

AFIN D'ACCOMPAGNER LES COMMISSAIRES DE JUSTICE DANS L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DES VENTES VOLONTAIRES, LE CONSEIL DES MAISONS DE VENTE PROPOSE UNE FORMATION COMPLÈTE SPÉCIFIQUEMENT CONÇUE POUR PRÉPARER L'EXAMEN D'APTITUDE PRÉVU PAR LES TEXTES.

LA FORMATION

La formation est organisée sous forme de modules indépendants pouvant être suivis séparément ou dans le cadre d'un parcours complet.

Elle comprend :

- **Une semaine intensive en présentiel** du 21 au 25 septembre 2026, consacrée aux arts, techniques et spécialités du marché de l'art, avec un accent particulier porté sur l'identification, l'analyse et l'estimation des biens meubles ;
- **Une semaine intensive en distanciel** du 19 au 23 octobre 2026, dédiée aux matières juridiques, économiques et comptables ainsi qu'à la pratique des ventes volontaires ;
- **50 heures de cours du soir en distanciel**, consacrées à la réglementation professionnelle, à la déontologie (25 heures) et à la méthodologie du tour de salle (25 heures) ;
- **Une semaine spécialisée en présentiel** du 10 au 14 mai 2027, consacrée aux matériels industriels, aux biens d'équipement ainsi qu'aux véhicules d'occasion et de collection.

FORMULES D'INSCRIPTION

Afin de permettre à chacun d'adapter son parcours à ses besoins, plusieurs formules sont proposées :

Formule 1 – Formation intensive (deux semaines)

Semaine Arts & Techniques + Semaine Juridique, Économique et Comptable
Tarif : 2 700 €

Formule 2 – Cours du soir (50 heures)

Déontologie, réglementation professionnelle et méthodologie du tour de salle
Tarif : 2 000 €

Formule 3 – Semaine spécialisée Matériels industriels, biens d'équipement et véhicules

Tarif : 500 €

Tarifs préférentiels

Le Conseil des maisons de vente propose également des formules packagées à tarif réduit :

- Formules 1 + 2 : 4 200 € au lieu de 4 700 € ;
- Formules 1 + 2 + 3 : 4 400 € au lieu de 5 200 €.

La souscription aux seules formules 1 et 3 ou aux formules 2 et 3 ne donne lieu à aucun tarif préférentiel.

Les participants peuvent, sous réserve de leur situation, solliciter une prise en charge financière auprès de leur OPCO, notamment via le portail de l'OPCO EP.

ACCÈS INTERNE

FORMATION

* Cette formation est rattachée au « plan de développement des compétences » de l'OPCO-EP, l'opérateur de compétences de la branche professionnelle [sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques]

PRÉSENTATION

ACCÈS INTERNE

LES CLERCS, REMPLISSANT STRICTEMENT LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA VOIE D'ACCÈS INTERNE ET SE PRÉSENTANT À L'EXAMEN D'APTITUDE PEUVENT, S'ILS LE SOUHAITENT, SUIVRE UNE FORMATION* D'UNE ANNÉE AU C.M.V. (SEPTEMBRE À SEPTEMBRE). CELLE-CI PERMET AUX CLERCS D'INTÉGRER LE CURSUS PÉDAGOGIQUE DES COURS DU SOIR DES ÉLÈVES COMMISSAIRES-PRISEURS APRÈS UNE SESSION PRÉALABLE DE COURS INTENSIFS.

SESSIONS INTENSIVES

Les clercs - qui remplissent strictement les conditions d'accès à la voie d'accès interne et souhaitent suivre une année de formation avant leur présentation à l'examen d'aptitude - doivent suivre deux semaines de "sessions intensives" de cours avant leur intégration à la formation initiale théorique des élèves commissaires-priseurs de 2^{ème} année.

Ces deux semaines de "sessions intensives" permettent d'homogénéiser les connaissances techniques au vu des expériences diversifiées de chacun des clercs, de même qu'elles assurent une mise à niveau des clercs relativement au socle commun des enseignements reçus par les élèves commissaires-priseurs reçus en 2^{ème} année dont ils vont intégrer le cursus initial.

Dates en 2025 : 22 au 26 septembre 2025 (1^{ère} session) / du 20 au 24 octobre (2^{ème} session).

Délai d'accès à la formation : les clercs souhaitant participer aux sessions intensives et suivre une formation d'un an doivent formuler une demande écrite, au plus tard, un mois avant le début de la première session intensive.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

À l'issue des deux semaines de sessions intensives, les clercs intègrent désormais le programme des cours du soir, principalement orienté vers les pratiques réglementaires, les méthodes d'expertise et l'ensemble des impératifs nécessaires à l'exercice de la profession.

Les clercs ont également la possibilité de suivre, en complément, une semaine de cours intégrée au programme des élèves commissaires-priseurs de deuxième année, portant spécifiquement sur les véhicules d'occasion, les matériels industriels, les biens d'équipement ainsi que les véhicules de collection.

Enfin, des délibérations sont actuellement en cours au sein du Conseil des maisons de vente en vue de la mise en place d'une formation payante, structurée sous la forme de forfaits distincts correspondant à chacun des modules proposés : sessions intensives, cours du soir et semaine spécialisée dédiée au secteur industriel.

Il est évident que cette formation repose essentiellement sur le travail personnel du clerc ainsi que sur sa participation active.

*le Conseil des maisons de vente veille à la mise en œuvre et à la coordination de l'accueil, des besoins et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

* Cette formation est rattachée au « plan de développement des compétences » de l'OPCO-EP, l'opérateur de compétences de la branche professionnelle [sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques]

LES SESSIONS INTENSIVES

ACCÈS INTERNE

AVANT D'INTÉGRER LE CURSUS PÉDAGOGIQUE DES COURS DU SOIR DES ÉLÈVES COMMISSAIRES-PRISEURS LES CLERCS ONT LA POSSIBILITÉ DE SUIVRE DEUX SEMAINES DE SESSIONS INTENSIVES DE MISE À NIVEAU LEUR PERMETTANT D'ACQUÉRIR LES CONNAISSANCES VUS PAR LES ÉLÈVES COMMISSAIRES-PRISEURS DE 1ÈRE ANNÉE.

SESSION INTENSIVE TECHNIQUE D'EXPERTISE

La première semaine de sessions intensives est spécifiquement axée sur la pratique professionnelle des techniques d'expertise des biens meubles dans les domaines fondamentaux du métier :

- Peinture et arts graphique (1 journée) ;
- Orfèvrerie, bijoux, montres et horlogerie (1 journée) ;
- Mobilier et tapisserie (1 journée) ;
- Objets d'art, céramique et verre (1 journée) ;

Cette semaine s'organise en présentiel à Paris et se décline en cours théoriques d'expertise (le matin) articulés à des visites de collection de musée (l'après-midi) à des fins d'illustrations techniques.

Chacun des domaines fait l'objet d'une introduction au contexte historique de production des objets concernés, un récapitulatif des évolutions techniques de fabrication ainsi qu'une présentation méthodologie des techniques d'expertise et de rédaction rigoureuse de fiche cataloguées sur la base de la constatation d'un faisceau d'indices permettant l'authentification et la datation. La méthode pédagogique est particulièrement orientée sur le respect strict des textes et des preuves objectives nécessaires à l'authentification, de même qu'à l'exigence déontologique de responsabilité et transparence imposée par le marché.

Un tour de salle de 20 objets, dans les conditions de l'examen d'aptitude, est organisé afin d'initier les clercs à cet exercice de la formation initiale tout autant qu'à cette épreuve de l'examen final.

Cette semaine intensive est dispensée par un commissaire-priseur formateur.

Dates en 2025 : du 22 au 26 septembre.

SESSION INTENSIVE DÉONTOLOGIE

En complément de la première semaine de «sessions intensives - technique d'expertise », il est organisé une semaine de cours intensifs relatifs à la pratique réglementaire du métier, à la gestion comptable et fiscale d'une maison de vente. Les enseignements recouvrent alors :

- concernant de la pratique réglementaire : la direction d'une vente, l'assurance et responsabilité civile, le recours à l'expert en vente et ses incidents, le droit de suite , l'intervention de l'Etat et préemption; le rôle du CMV, le code de déontologie, la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- concernant la gestion d'une maison de vente : la gestion quotidienne d'une maison de vente, le contrôle de gestion, comptabilité, la fiscalité et TVA ;
- concernant l'approche commerciale : marketing et communication, nouvelles opportunités numériques, marché des enchères ;

Cette semaine s'organise en présentiel, à Paris, en cours magistraux permettant de comprendre les notions fondamentales conjugués à des exercices concrets permettant de mettre en œuvre les connaissances.

A ce titre, les clercs bénéficient d'enseignements dispensés par des professionnels du métier, des experts, des conservateurs, des agents de la fonction publique aux services impliqués, des agents économiques, comptables, économistes ou encore des professionnels de la communication.

Dates en 2025 : du 20 au 24 octobre

*le Conseil des maisons de vente veille à la mise en œuvre et à la coordination de l'accueil, des besoins et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

ÉVALUATION DES SEMAINES INTENSIVES

ACCÈS INTERNE

AU TERME DES DEUX SEMAINES DE "SESSIONS INTENSIVES", LES CLERCS SONT ÉVALUÉS PAR OBSERVATIONS, CAS PRATIQUE TOUT AUTANT QUE PAR UN QUESTIONNAIRE FINAL.

ÉVALUATION OBSERVATION

Au cours de la première semaine de "sessions intensives", l'évaluation par observation consiste principalement à l'attention portée à la compréhension des notions d'expertise au cours des visites techniques de musées.

Cela prend la forme de questions de reconnaissances techniques ou stylistiques, de lecture de poinçons, d'interrogations historiques ou nominales sur des mouvements d'art ou des biographies d'artistes. Par ailleurs, lors du tour de salle d'initiation, une considération accrue est dirigée vers l'appréciation des acquis de manipulation d'objets, rédaction de fiche et constatations de faisceau d'indices objectifs à l'authentification.

Au cours de la seconde semaine de "sessions intensives", l'évaluation par observation consiste principalement à l'étude de cas pratique, participation active ou partage d'expériences.

ÉVALUATION QUESTIONNAIRE

Un test permet de contrôler la bonne compréhension des notions essentielles vues lors des deux semaines intensives de mise à niveau.

Cette évaluation jauge, ainsi, de la capacité des clercs à pouvoir intégrer, dans les meilleures conditions possibles, la formation initiale théorique des élèves commissaires-priseurs de 2ème année, et par conséquent, de bénéficier efficacement des cinq semaines de sessions théoriques du cursus général avant leur présentation à l'examen d'aptitude.

LES COURS DU SOIR

ACCÈS INTERNE

LES CLERCS, PRÉPARANT L'EXAMEN D'APTITUDE, PEUVENT À L'ISSUE DES DEUX SEMAINES DE "SESSIONS INTENSIVES", INTÉGRER LE CURSUS PÉDAGOGIQUE DES COURS DU SOIR DES ÉLÈVES COMMISSAIRES-PRISEURS

LES COURS DU SOIR

Les clercs auront accès à un programme structuré de cours du soir, réparti sur l'année et représentant environ 50 heures d'enseignement par niveau, conçu pour approfondir à la fois les fondamentaux réglementaires et les techniques d'expertise.

Ces enseignements couvrent notamment les obligations déontologiques du commissaire-priseur, les dispositifs de contrôle et de circulation des biens culturels (livres de police, métaux précieux, CITES, préemption de l'État, lutte contre le blanchiment), ainsi que l'expertise de spécialités variées telles que le mobilier, la peinture, l'horlogerie, les arts graphiques, les bijoux, la céramique, le design, la mode ou encore les instruments de musique.

Dispensés par des professionnels reconnus (avocats, administrations de contrôle, conservateurs et experts), ces cours du soir visent à consolider les compétences pratiques des clercs et à les accompagner dans une maîtrise opérationnelle des exigences du métier.

LE PROGRAMME

Programme des cours du soir – 1^{re} année (≈ 25 h)

Le programme de première année est consacré aux fondements réglementaires de la profession et à une première approche des grandes catégories d'expertise.

- Obligations déontologiques du commissaire-priseur
- Livre de police
- Livre des métaux précieux
- Droit de suite
- CITES
- Registre des armes
- Préemption de l'État
- Mobilier
- Peinture
- Horlogerie
- Arts graphiques
- Argenterie
- Céramique

Programme des cours du soir – 2^e année (≈ 25 h)

Le programme de deuxième année approfondit les mécanismes de contrôle, de circulation et de sécurisation des biens, tout en élargissant les champs de spécialisation en expertise.

- Contrôle des biens culturels
- Lutte contre le blanchiment des capitaux : cadre réglementaire
- Lutte contre le blanchiment des capitaux : mise en œuvre opérationnelle
- Circulation des biens culturels
- Importation et exportation des œuvres d'art
- CITES (approfondissement)
- Militaria
- Bijoux
- Numismatique
- Design
- Mode
- Instruments de musique

ACCÈS INTERNE

FORMATION

LA SEMAINE "INDUSTRIELLE"

ACCÈS INTERNE

LES CLERCS, PRÉPARANT L'EXAMEN D'APTITUDE, PEUVENT SUIVRE L'UNE DES SEMAINES DE FORMATION SPÉCIALISÉE DES ÉLÈVES COMMISSAIRES-PRISEURS DE 2ÈME ANNÉE

UNE SEMAINE EN PRÉSENTIEL

La semaine consacrée aux matériels industriels, aux biens d'équipement et aux véhicules associe enseignements théoriques et immersion professionnelle. Les participants approfondissent les problématiques liées aux inventaires spécialisés et à l'évaluation des biens complexes, tout en bénéficiant d'une approche concrète au contact d'opérateurs de référence du secteur.

Le programme comprend notamment des visites pédagogiques et des travaux pratiques auprès de structures spécialisées telles que Guainville International, Boisseau-Pomez ou Artcurial Motorcars, avant de se conclure par un tour de salle technique permettant de mettre en œuvre les méthodes d'identification, d'analyse et d'estimation propres à ces catégories de biens.

ÉVALUATION

L'évaluation des acquis repose principalement sur une démarche continue fondée sur la participation active des stagiaires aux enseignements, aux études de cas, aux mises en situation professionnelles et aux échanges avec les intervenants.

Les connaissances et compétences développées sont appréciées au travers d'interrogations orales, d'exercices d'analyse, de travaux pratiques et de restitutions réalisées tout au long du parcours.

Afin de consolider les compétences d'identification, d'analyse et d'estimation des biens meubles, la formation se clôture par l'organisation d'un ou plusieurs tours de salle d'entraînement portant principalement sur les spécialités du marché de l'art.

Ces mises en situation permettent aux participants de mobiliser l'ensemble des connaissances acquises dans des conditions proches de celles rencontrées lors des épreuves d'aptitude et de l'exercice professionnel.

ACCÈS INTERNE

FORMATION

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

ACCÈS INTERNE

LA MÉTHODE PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION EST ENTIÈREMENT AXÉE SUR LA PRÉPARATION AUX EXAMENS AINSI QUE SUR L'ACQUISITION D'UN SOCLE COMMUN D'ENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES À L'EXERCICE DU MÉTIER.

LES OBJECTIFS

L'objectif de la formation est de dispenser un ensemble d'enseignements fondamentaux nécessaires à la pratique de la profession de commissaire-priseur.

C'est pourquoi, au vu des profils très divers et de l'hétérogénéité des expériences des clerks, la méthode pédagogique a été conçue pour délivrer à tous les bases juridiques, économiques et techniques indispensables tout en insistant sur l'implication personnelle et professionnelle des clerks.

De fait, les clerks doivent garder à l'esprit que les enseignements délivrés sont articulés de façon à compléter l'irremplaçable expérience pratique.

Le but avoué, étant de préparer au mieux les clerks à l'exercice de la profession spécifique de commissaire-priseur afin qu'ils y retirent une vision concrète et réaliste de leur future activité.

LES COMPÉTENCES

Cette attestation de réussite à l'examen d'aptitude certifie la maîtrise des compétences et connaissances nécessaires à l'exercice du métier de commissaire-priseur sur le fondement des compétences similaires à celles validées par le certificat d'aptitude de la formation initiale, à savoir :

- Évaluation et conservation des biens meubles corporels et incorporels
- Pratique réglementaire et déontologique du métier de commissaire-priseur
- Organisation et direction des ventes volontaires aux enchères publiques
- Gestion et développement d'une maison de vente volontaire

L'ensemble de ces compétences visent à former le clerk autour de trois axiomes majeurs : le savoir-faire le savoir-être, le savoir gérer.

A ce titre, les clerks bénéficient d'enseignements dispensés par des professionnels du métier, des experts, des conservateurs, des agents de la fonction publique aux services impliqués, des agents économiques, comptables, économistes ou encore des professionnels de la communication.

SAVOIR FAIRE

EXPERTISE

SAVOIR GÉRER

GESTION
COMMERCIALE

SAVOIR ÊTRE

RÉGLEMENTATION
PROFESSIONNELLE